

# DECOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT

## Comment définir un objet suspect ?

- Présence de fils électriques.
- Bruit anormaux (minuterie, grésillements etc..).
- Conditions de dépose anormales.

## Quelles mesures de sécurité immédiates prendre ?

- **Avertir le responsable de la sécurité ou le responsable du site**
  - **TIMONE : 04 91 32 45 55 - en cas d'indisponibilité : 06 14 29 80 77**
  - **NORD : 04 91 69 89 71 - en cas d'indisponibilité : 06 14 29 80 19**
- ou à défaut les services de police ou de gendarmerie.
- Faire évacuer les personnes et adapter le périmètre de sécurité suivant la taille de l'objet ou la présence de risques additionnels (exemples : pour un objet dans local fermé, faire évacuer le local ; pour une valise trouvée en extérieur, éloigner les personnes de 20 à 50 m).

## Quelle conduite adopter dans l'attente des services de police ?

- Ne jamais toucher, manipuler ou déplacer l'objet.
- Ne pas provoquer de vibrations sonores, chocs thermiques ou mécaniques à proximité ou dans l'environnement de l'objet.
- Ne pas utiliser des postes émetteurs / récepteurs ou des téléphones portables à proximité de l'objet suspect.
- Ne démarrer aucun véhicule à proximité (deux ou quatre roues) afin d'éviter les interférences d'ondes.
- Vérifier qu'un deuxième objet suspect n'est pas dissimulé à proximité.
- Ne jamais recouvrir l'objet, ne jamais utiliser les couvertures dites "anti-bombe" afin de ne pas masquer le visuel des démineurs intervenants.
- Recueillir les informations utiles à transmettre aux services de police (description de l'objet, emplacement exact, origine du dépôt, etc).